



LA FORMATION, UN OUTIL DE COMPÉTITIVITÉ

Lorsque les choses sont difficiles, la tendance première est de se replier et de se concentrer sur les difficultés. Lorsque les affaires vont bien, on se laisserait volontiers porter par la vague de la réussite en oubliant qu'elle va toujours en mourant. Dans les deux cas, il est important de savoir prendre du recul par rapport à son activité. Il peut s'agir de voir les choses sous un autre angle, de voir plus loin, de développer de nouvelles compétences, etc. La formation professionnelle est un outil, trop souvent sous-estimé, mais indispensable pour rendre l'entreprise plus compétitive.

Avec près de 500 000 heures dispensées annuellement, le réseau des Centres de Gestion est le premier centre formateur de la petite entreprise. C'est ce qui est ressorti de la dernière enquête sur la "formation" menée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés. Près de 90% des chefs d'entreprise choisissent les Centres de Gestion pour se former, 46% les Organismes consulaires et 71% d'autres structures de formation. La qualité de l'offre pédagogique (qualification des intervenants), la grande diversité des thèmes pédagogiques proposés (gestion, management, efficacité professionnelle, marketing, TIC, vente...) et la gratuité des stages (hors frais de restauration) sont mis en avant pour expliquer que les chefs d'entreprise se tournent vers leur CGA. Les stages de gestion et d'efficacité professionnelle sont les plus plébiscités. Le succès de ces dernières formations s'explique par la recherche de techniques visant à stimuler l'épanouissement personnel au travail, le management de soi et l'amélioration de la relation aux autres, autant de facteurs qui influent fortement sur la capacité de l'entreprise à améliorer ses performances.

Les bienfaits de la formation continue

La formation est un élément qui permet de renforcer la motivation des salariés, ainsi que leurs compétences et améliorer l'image de l'entreprise en prouvant la qualité de son personnel.

Pour le chef d'entreprise, les atouts sont multiples :

- Rester dans la course et avoir même une longueur d'avance.
- Être plus productif grâce à l'acquisition de nouvelles techniques.
- Échanger, partager, autant les solutions que les difficultés du métier de chef d'entreprise.

De manière générale, la formation diminue la résistance au changement, améliore la capacité d'adaptation et

l'ouverture aux autres, apporte plus de confiance en ses capacités et améliore la productivité.

Comment financer sa formation ?

Les travailleurs non salariés participent obligatoirement au financement de leur formation par le biais d'une contribution spécifique formation versée à un organisme collecteur. Cette cotisation est différente selon que l'on soit artisan, commerçant ou profession libérale et que le conjoint soit collaborateur ou pas (de 0,25% à 0,34% du plafond annuel de la SS). Les contributions versées sont mutualisées et



Quiconque cesse d'apprendre est vieux, qu'il ait 20 ans ou 80 ans. Quiconque continue à apprendre reste jeune. H Ford

gérées par les Fonds d'Assurances Formation (FAF).

En contrepartie du versement de leur contribution, les travailleurs indépendants, leur conjoint, collaborateur ou associé peuvent obtenir le financement total ou partiel de leur formation auprès de leur FAF, en fonction des priorités et des modalités de financement fixées par ce dernier. Les dossiers sont à constituer avant le début de la formation.

Une aide fiscale : le crédit d'impôt formation

C'est un dispositif fiscal institué par la loi n°2005-882 du 2 août 2005 qui s'adresse aux entreprises individuelles relevant d'un régime réel d'imposition (hors micro-entreprises et auto-entrepreneurs) et aux sociétés. Le montant du crédit d'impôt formation est égal au nombre d'heures de formation suivies par le di-

rigeant, multiplié par le taux horaire du salaire minimum de croissance (Smic) au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt ainsi calculé est plafonné à 40 heures de formation par dirigeant et par année civile. Il est calculé au titre de l'année civile, quelle que soit la date de clôture ou la durée de l'exercice.

Le Smic horaire étant passé à 9,67 € au 1^{er} janvier 2016, le crédit d'impôt formation du chef d'entreprise s'élève à un maximum de 386 € par an. Les dépenses concernées sont celles entrant dans le champ de la formation professionnelle continue. En 2008, peu d'entreprises individuelles semblaient connaître et donc utiliser ce dispositif, il procure pourtant un avantage financier indéniable. ■